

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

CULTURE

20 / 21_171 - ASSOCIATION ARPÈGES ET TRÉMOLOS - AVENANT N°2 À LA CONVENTION FINANCIÈRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

-

CULTURE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021

ID : 081-218100048-20210927-21_171-DE

SLOW

20 / 21_171 - ASSOCIATION ARPÈGES ET TRÉMOLOS - AVENANT N°2 À LA CONVENTION FINANCIÈRE 2021

référence(s) :

Commission attractivité du 14 septembre 2021

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,

Le conseil municipal du 14 décembre 2020 a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Arpèges & Trémolos d'un montant global de 288 000 € (deux cent quatre vingt huit mille euros) en soutien à l'organisation de l'édition 2021 du festival Pause-Guitare Sud de France. Une convention financière au titre de l'année 2021 a été approuvée pour cela. L'association prévoyant une évolution de ses statuts, le conseil municipal du 21 avril 2021 a aussi approuvé la participation de la Ville d'Albi au capital social de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Arpèges & Trémolos et l'avenant n°1 à la convention financière 2021 autorisant l'association à céder la subvention à la SCIC une fois qu'elle serait créée.

Après avoir été contrainte d'annuler le festival Pause-Guitare Sud de France en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, l'association a fait le choix dès fin 2020 de maintenir l'édition 2021, malgré le dispositif contraignant qu'elle aurait à mettre en œuvre. Il lui apparaissait alors essentiel de s'adapter aux dispositifs nationaux et locaux pour permettre au public de renouer avec l'émotion collective et festive qui caractérise l'esprit du festival, et de contribuer à relancer le secteur culturel et l'attractivité du territoire.

L'édition 2021 s'est donc tenue comme prévu, du 8 au 11 juillet et du 15 au 18 juillet 2021.

En dépit des efforts déployés par l'association pour s'adapter aux mesures qui n'ont cessé de se renforcer au fil des mois, et rendre ce temps fort aussi festif que par le passé, le nombre de spectateurs a été moins important que prévu : 17 000 entrées contre 25 000 escomptées. L'équilibre économique de l'événement et de l'association s'en trouvent particulièrement affectés.

Aussi, considérant l'impact de la pandémie du Covid-19 sur l'édition 2021 du festival Pause-Guitare Sud de France et les efforts déployés par l'association pour s'adapter aux restrictions nationales tout en gardant l'esprit festif de l'événement,

Considérant qu'il était essentiel de relancer le secteur de la culture durant l'été 2021 et que le festival Pause-Guitare Sud de France y a contribué,

Considérant l'impact du contexte sanitaire sur l'équilibre économique du festival Pause guitare Sud de France pour son édition 2021,

Il est proposé au conseil municipal d'apporter un soutien à l'association *Arpèges et Trémolos* en lui octroyant une aide financière complémentaire d'un montant de 46 500 € (quarante six mille cinq cent euros), qui porterait ainsi le montant global de l'aide octroyée en fonctionnement à 334 500 € (trois cent trente quatre mille cinq cent euros). L'aide octroyée en équipement resterait inchangée.

Il est précisé que les modalités prévues dans l'avenant n°1 de la convention financière 2021 autorisant l'association à céder la subvention à la SCIC Arpèges & Trémolos une fois qu'elle sera créée demeurent inchangées, que les crédits nécessaires seraient prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 du budget de l'exercice 2021 du budget de la direction de la culture, et que les modalités de versement sont prévues dans le projet d'avenant ci-après annexé.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver pour cela le projet d'avenant n°2 à la convention financière 2021 ci-après annexé, et d'autoriser madame le maire à signer ledit avenant entre la Ville d'Albi et l'association Arpèges et Trémolos.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention financière au titre de l'année 2021 et son avenant n°1 entre la Ville d'Albi et l'association Arpèges & Trémolos,

VU le projet d'avenant n°2 à la convention financière au titre de l'année 2021 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer à l'association Arpèges & Trémolos une aide financière complémentaire d'un montant global de 46 500 € (quarante six mille cinq cent euros), portant ainsi le montant global de l'aide octroyée en fonctionnement à 334 500 € (trois cent trente quatre mille cinq cent euros).

PRÉCISE QUE

- les modalités prévues dans l'avenant n°1 de la convention financière 2021 autorisant l'association à céder la subvention à la SCIC Arpèges & Trémolos une fois qu'elle sera créée demeurent inchangées,
- les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 du budget de l'exercice 2021 du budget de la direction de la culture,
- les modalités de versement sont prévues dans le projet d'avenant ci-après annexé.

DIT QUE

l'association Arpèges et Trémolos est tenue de mentionner le concours de la Ville d'Albi sur l'ensemble de ses éléments de communication.

APPROUVE

le projet d'avenant n°2 à la convention financière ci-après annexé.

AUTORISE

madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière au titre de l'année 2021 entre la Ville d'Albi et l'association Arpèges & Trémolos.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour ex
Pour
Olivie

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 30/09/2021
ID : 081-218100048-20210927-21_171-DE

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.